



CONSEIL COMMUNAL

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

Séance du Conseil Communal du 28 octobre 2020

Objet : PREAVIS MUNICIPAL N° 7/2020

ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021

L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

- Vu le préavis municipal N°7/2020 sur l'arrêté d'imposition 2021.
- Oui le rapport de la Commission des finances, désignée pour l'étude de cet objet.
- Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

DECIDE

De maintenir le taux d'imposition pour l'année 2021, soit :

- a) Impôt sur le revenu et impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers, à **73 %**
- b) Impôt sur le bénéfice et impôt sur le capital des personnes morales, à **73 %**
- c) Impôt minimum sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, à **73 %**
- d) Impôt foncier proportionnel sans défalcation des dettes basées sur l'estimation fiscale (100 %) des immeubles, à **CHF 1.50 pour mille francs**

CONSEIL COMMUNAL DE LAVIGNY

1^{ère} vice-Présidente
Georgeta Rossier



La Secrétaire
Loredana Simone